

Notes de lecture

Corps meurtris

Marie Pezé – *Le deuxième corps*
(2002). Paris, La Dispute « Le genre du monde », 152 p.

Accidents de la route (plus de huit mille morts par an, des dizaines de milliers de blessés), accidents du travail (près d'un millier de morts par an, des dizaines de milliers de blessés), accidents domestiques aussi... Corps écrasés dans une voiture ou fracassés au bas d'un échafaudage, bras brisés dans le choc de deux véhicules ou par une machine, mains déchiquetées, peau brûlée, pieds broyés... Tous les jours des centaines de corps brisés, déchirés, mutilés...

Les blessures de tous ces corps traumatisés sont souvent longues à guérir. La médecine les prend en charge, soigne et opère, du mieux qu'elle peut. Mais, l'anatomie organique ne suit pas toujours, parfois elle résiste à tout traitement, la souffrance multiforme persiste, le corps, la peau ou les os n'acceptent pas les soins, en somme les blessures restent ouvertes. Les hommes et les femmes ne se réduisent pas à une simple « *mécanique de voies nerveuses* », ils sont aussi des « *êtres de langage et de symbole* ». L'anatomie érotique, l'image corporelle, faite de toutes les traces déposées par l'histoire de chacun et de chacune et suscep-

tibles d'être réactivées en permanence, interfère en effet avec l'anatomie médicale, le corps physique. La psychanalyste Marie Pezé interroge cette articulation en s'appuyant sur son activité de plus de vingt ans dans un service hospitalier spécialisé dans la chirurgie de la main, qui prend notamment en charge des accidentés du travail souffrant non seulement de lésions organiques ayant une cause mécanique précise, mais aussi d'une véritable effraction psychique souvent plus difficile à diagnostiquer¹. Elle développe une réflexion stimulante mêlant études de cas et interrogations théoriques et insiste plus particulièrement sur la dimension socio-historique et sur la dimension sexuée des postures corporelles. Son travail n'intéressera pas seulement les analystes ou le personnel médical, mais aussi les sociologues ou les anthropologues, et bien sûr tous ceux qui ont été affectés directement par de telles blessures.

Grâce à de nombreux exemples

¹ L'ouvrage remarquable de Marie Pezé est le premier d'une nouvelle collection prometteuse, « Le genre du monde », dirigée par la sociologue Danièle Kergoat, dans laquelle sont parus, également en 2002, *L'arrangement des sexes* d'Erving Goffman, présenté par Claude Zaidman (cf. *Cahiers du Genre*, n° 32, 2002), et *La mixité au travail* de Sabine Fortino (cf. *Cahiers du Genre*, n° 33, 2002).

détailés, l'histoire de la femme d'un harki, celle du « colosse aux mains d'argile », de Victoria, Zelda, « Stressor » et d'autres, l'auteure montre en premier lieu que le traumatisme perce non seulement la « *peau organique* », mais aussi ce qu'elle appelle la « *peau psychique* ». Il ne s'agit donc pas seulement, dans ce service de chirurgie spécialisée, de réparer des corps anatomiques, plus précisément des fragments de corps, ici les mains fracassées, mutilées ou déchiquetées, mais aussi d'interpréter les corps, des corps envisagés dans leur unité, mais aussi dans leur relation aux autres. La (re)construction identitaire des sujets meurtris passe en effet par la prise de parole des malades, par la mise en mots, afin de pouvoir espérer réparer les corps psychiques. La souffrance des sujets est un « *vécu psychique incarné, éprouvé dans la chair* ».

Afin que la chair devienne verbe, l'analyste doit s'impliquer dans son travail, c'est-à-dire dans sa relation au patient : « *Le travail du soignant ne serait rien sans la mobilisation du corps, du charnel. S'éprouver soi-même pour éprouver l'autre. On ne peut faire l'économie de soi* ». L'ouvrage est en effet traversé par une attitude réflexive constante de l'auteure sur sa propre implication, tant psychique que corporelle, en tant qu'analyste et en tant que personne singulière. Elle ne prend pas une posture faite à la fois de supériorité et d'extériorité qui est celle de tant

de spécialistes intervenant dans un service hospitalier. D'une certaine manière, elle met à l'épreuve ses hypothèses théoriques sur les corps au travail des autres (les corps de ses patients accidentés) en s'impliquant elle-même dans son activité professionnelle spécifique, à la fois pratiquement et théoriquement.

Marie Pezé montre, en second lieu, à quel point les identités professionnelle et personnelle sont étroitement liées l'une à l'autre, et toutes deux tributaires du regard d'autrui : les gestes de métiers, nous dit l'auteure, sont « *des actes d'expression de la posture psychique et sociale adressés à autrui* » au même titre que les gestes de la vie quotidienne ou les parades amoureuses. L'activité déployée au travail implique des gestes permettant aux sujets d'exprimer un sens. Les différents mouvements mis en œuvre mobilisent non seulement des compétences professionnelles, intellectuelles ou manuelles, mais la personnalité toute entière. Ces gestes permettent d'abord de « tenir ». Ils permettent aussi de penser. Par contre, « *des gestes mécanisés, vidés de leur source fantasmatique, stéréotypés par leur organisation du travail identique pour tous* » ont tendance à devenir « *des gestes mortifères* », des gestes qui ne permettent pas au sujet d'avancer psychiquement. L'organisation du travail est donc loin d'être neutre, elle interfère largement avec l'organisation

mentale des sujets. Contrairement à tous ceux qui se satisfont de la montée du chômage, de la précarité et de l'intensification du travail et qui annoncent dans le même mouvement « *la fin de la valeur travail* », l'auteure insiste, dans son ouvrage, sur l'importance de l'activité professionnelle pour les sujets. Le travail occupe en effet une place centrale dans l'équilibre psychique et dans la dynamique de l'identité ; à condition certes de laisser des marges de manœuvre, tant dans la conception que dans l'exécution des tâches, même si, dans certains cas, le choix du métier peut entrer en contradiction avec les besoins psychiques ; à condition aussi qu'une dynamique de reconnaissance puisse équilibrer plaisir et souffrance au travail et contribuer au maintien de la santé physique et mentale ; à condition enfin de pouvoir s'appuyer sur un collectif de travail pour faire face aux difficultés ou aux violences multiformes dont l'activité professionnelle peut être le cadre.

En troisième lieu, Marie Pezé met l'accent sur la dimension sexuée des postures corporelles : car les gestes ont aussi un sexe. D'une part, les emplois des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes ; de plus, les tâches ne sont pas effectuées de la même manière ; enfin, un grand nombre de savoir-faire féminins sont très largement exclus des dynamiques de la reconnaissance par autrui, qu'il s'agisse des compé-

tences professionnelles naturalisées comme « qualités féminines » ou des savoir-faire quotidiens invisibilisés, notamment quand ils se déploient dans l'espace domestique². D'autre part, certaines professions, par exemple dans le bâtiment et les travaux publics, qui impliquent un usage important de la force physique ou une forte prise de risques, s'accompagnent de la construction sociale défensive d'une identité professionnelle virile – et par contraste d'une image féminine marquée par la fragilité et l'infériorité. Cette identité virile construite dans l'univers professionnel ne reste pas cantonnée au seul espace de travail, elle imprègne très largement, sinon complètement, les autres espaces sociaux et, en premier lieu, l'espace domestique. En se coulant dans ces stéréotypes de sexe, dans une sorte de carapace virile, ces hommes ont plus de chance de tenir et de réussir professionnellement, par exemple de vaincre la peur au travail dans les situations de prise de risque, mais cela s'accompagne d'un appauvrissement de leur « moi », voire d'une véritable mutilation de leur identité masculine dans les champs social et érotique et les rend largement infirmes dans la rencontre intersexuelle, car les relations avec les

² Sur tous ces points, voir aussi notre dernier ouvrage (avec Alain Bihr) (2002). *Hommes-femmes. Quelle égalité ? École, travail, couple, espace public*. Paris, L'Atelier, p. 61-103.

femmes sont alors construites sur les mêmes stéréotypes, force et courage en premier lieu, mais cette fois au lieu de servir à lutter contre la souffrance et la peur ces valeurs sont dirigées contre les femmes.

Au total, Marie Pezé montre, de manière particulièrement convaincante, comment la construction identitaire croise de manière étroite corps au travail et corps érotique, mais elle met aussi en lumière le fait que si le travail a en quelque sorte « perdu » les patients qui arrivent meurtris suite à un accident, c'est encore le travail qui les a sauvés, travail thérapeutique d'abord, travail avec l'équipe de soins également, et enfin le retour à un emploi « *qui leur a rendu une place parmi les autres et l'usage de leur corps* ».

Roland Pfefferkorn

Sociologue

Université Marc-Bloch - Strasbourg

Gayle S. Rubin, Judith Butler –
Marché au sexe

(2002). [Traduit de l'américain par Éliane Sokol et Flora Bolter]. Paris, Epel, 175 p.

Étincelant d'intelligence et d'élégance conceptuelle, *Marché au sexe* est un joyau de la collection « Les grands classiques de l'érotologie moderne » dirigée par Jean Allouch et Danielle Arnoux, qui avaient déjà mis à notre disposition le *Saint Foucault* de David Halperin. Ce petit livre, à lire et à relire tant il est dense, réunit deux théoriciennes de grand talent, respectivement anthropologue et philosophe, dans un dialogue

exigeant avec, pour ne citer que les Français, Lévy-Strauss, Foucault, Deleuze, Derrida et Lacan.

« *Il est grand temps de parler du sexe* », écrit Gayle S. Rubin en ouverture de son essai « Penser le sexe », partie centrale d'un livre qui en comprend trois. La première, donnant son titre à l'ouvrage, est un entretien de 1994 entre Judith Butler et Gayle S. Rubin. Celle-ci retrace son itinéraire intellectuel, notamment son opposition décisive à la version femme-« femme » du lesbianisme comme relation de solidarité entre femmes, sans contenu sexuel. La troisième partie est un court article de Judith Butler, « Imitation et insubordination du genre ».

Marché au sexe s'adresse aux personnes curieuses d'entendre parler des êtres humains comme ils sont, et non comme ils devraient être dans un univers théorique débarrassé des impuretés de la sexualité. Ce livre, jusque dans sa composition tripartite, évoque un autre : *Les trois essais sur la sexualité* de Freud, surtout le premier essai : « Les aberrations sexuelles ». Même volonté décapante de déconstruire l'opposition entre sexualité perverse et sexualité normale pour faire du désir érotique un objet d'étude légitime, mais à partir d'une épistémologie et pour une finalité différentes. Ainsi que le souligne Rubin dans l'entretien avec Butler, « *Freud ne s'intéressait pas du tout aux 'pervers' ou aux 'invertis', la névrose et le prix psychique de*

la sexualité 'normale' semblaient l'exciter bien plus. »

Publié aux États-Unis en 1984, « Penser le sexe » a pour programme une « *théorie radicale du sexe [qui] doit identifier, décrire, expliquer et dénoncer l'injustice érotique et l'oppression* » des minorités sexuelles et des prostituées. Gayle S. Rubin y défend non seulement le pluralisme sexuel, mais le pluralisme théorique. Si un champ autonome doit être créé pour l'étude de la sexualité, c'est que celle-ci échappe aux théories existantes. Psychanalyse, structuralisme, marxisme et féminisme sont tour à tour récusés dans leurs prétentions hégémoniques.

Outre son peu d'intérêt pour les perversions, Freud a complètement évacué la dimension culturelle et socio-économique de la sexualité. « *La faim du ventre n'explique pas l'art de la cuisine* ». Du côté de l'anthropologie, les réseaux de sociabilité créés par les migrations (homo)sexuelles vers les grandes villes, l'émergence de nouvelles individualités et communautés font du modèle lévy-straussien des structures de la parenté une formulation inadéquate et insuffisante de la sexualité dans les sociétés industrielles occidentales. D'où l'intérêt de Rubin pour le constructivisme foucauldien et sa notion de « dispositif de sexualité ». Quant au marxisme, il « *atteint sa plus grande efficacité dans le champ pour lequel il a été créé – les*

relations de classes sous le capitalisme », mais ne permet pas d'expliquer l'ensemble des inégalités sociales, notamment celles qui sont liées à l'oppression des genres, analysées par le féminisme. Ce dernier s'avère cependant aussi mal outillé que le marxisme en ce qui concerne les inégalités liées à la stratification des sexualités.

Rubin est une adversaire ardente et convaincante de ce qu'elle appelle la « démonologie féministe » comme l'une des formes contemporaines de la haine du sexe. Sur le plan politique, « Penser le sexe » contient une argumentation très fine en faveur d'une éthique sexuelle pluraliste, fondée sur un concept positif de la variété sexuelle et sur les notions de sexe consensuel et de consentement (les exemples développés ont trait à l'inceste entre adultes ou au sadomasochisme). « *Dans le système de stratification sexuelle, le consentement ne s'applique qu'à ceux qui pratiquent les formes de sexualité supérieure* », les déviants étant toujours suspects d'avoir été manipulés dans leur consentement. La mise au jour du « chauvinisme érotique » et de la double morale du consentement est l'un des points forts de sa critique adressée aux féministes progressistes modérées, celles qui prônent un « juste milieu » entre féminisme « anti-porno » et féminisme « pro-sexe ». Les trois positions féministes vis-à-vis du sexe (droite, centre et gauche selon

Rubin) sont ici clairement identifiées. Ce repérage peut aider chacun(e) à se situer sur l'échiquier au moment où, en France, le débat sur la prostitution donne un regain d'actualité à l'idée que *« les querelles sur les conduites sexuelles deviennent fréquemment un moyen de détourner l'attention du public des autres causes d'anxiété sociale et de les décharger de leur intensité émotionnelle »*.

On retiendra surtout de « Penser le sexe », la rupture épistémologique qu'il instaure avec le féminisme, toutes tendances confondues. Le féminisme n'est pas le lieu privilégié d'élaboration d'une théorie sociale de la sexualité – ce qui ne signifie pas qu'il n'en soit pas un des lieux. *« Le féminisme est la théorie de l'oppression des genres. » « Supposer par automatisme que cela en fait la théorie de l'oppression de la sexualité montre une incapacité à distinguer le sexe comme genre, d'une part, et le désir érotique, de l'autre. » « Une théorie de la sexualité ne peut être dérivée entièrement d'une théorie des genres. Le genre affecte la façon dont fonctionne le système sexuel, et le système sexuel a des manifestations spécifiques en fonction du genre. Mais bien que le sexe et le genre soient reliés, ils ne sont pas la même chose, et ils forment le fondement de deux aires différentes d'interaction sociale. »* Ainsi, les lesbiennes ne sont pas opprimées seulement en tant que femmes, elles le sont

aussi en tant que *queer*, que perverses, par le fruit d'une stratification de sexualité et non de genre, ceci au même titre que les gays, les travestis ou les prostitué(e)s. Et elles sont opprimées aussi par des féministes et même par d'autres lesbiennes occupant une position plus élevée dans l'échelle de stratification sexuelle (stigmatisation des *butch-femme* ou des lesbiennes sadomasochistes).

Par sexe, Rubin ne désigne donc pas le sexe biologique, mais le désir sexuel intrinsèquement lié à ses configurations sociales et ses pratiques culturelles, de sorte que la sexualité devient un objet pour la théorie sociale et la théorie politique. *« Sur le long terme, la critique féministe de la hiérarchie des genres doit être incorporée à une théorie radicale du sexe, et la critique de l'oppression sexuelle devrait enrichir le féminisme. »* Reste à savoir ce qu'est le genre ou les genres. *« J'aimerais que nous y revenions »* dit Butler à la fin de l'entretien. *« Ah, vous aimeriez ! »* rétorque Rubin, s'effaçant dans une pirouette pour lui laisser la parole, en sa *« qualité de reine en titre du genre »*.

Faire de la théorie en lesbienne ? s'interroge Butler qui souhaiterait que cette identité ne soit jamais univoque, ni trop claire, ni trop précise, pour éviter que *« les utilisations instrumentales de 'l'identité' ne se retournent en impératif de contrôle »*. *« Quoi ou qui se déclare, se rend manifeste et se révèle quand je me*

dévoile comme lesbienne ? [...] Quelle part de secret résiste à cet acte absolument langagier de l'aveu qui offre la promesse d'une révélation transparente de la sexualité ? [...] Une quelconque sexualité serait-elle même possible sans cette opacité qui a pour nom inconscient, qui veut simplement dire que le je conscient qui dévoilerait sa sexualité est peut-être le dernier à savoir le sens de ce qu'il dit ? ». « Si une sexualité doit être révélée, que choisir comme déterminant vrai de sa signification ? La structure du fantasme ? L'acte, l'orifice, le genre, l'anatomie ? ». « Est-ce la spécificité de l'expérience lesbienne, du désir lesbien ou de la sexualité lesbienne que la théorie lesbienne se doit d'élucider ? ».

La psychanalyse écartée par Rubin fait ici retour sous la forme du questionnement philosophique, pour déjouer les apories de la classification sexuelle et du *coming out*, en assumant théoriquement l'excès du sexuel, son irréductibilité à l'ordre du discours. Dans sa cartographie épistémologique, Butler prend acte que les lesbiennes n'occupent aucune position symbolique – relégation dans le domaine de l'impensable et de l'innommable. Mais s'il faut lutter contre leur exclusion du discours, ce ne peut être dans l'illusion d'une vérité du discours, en ignorant que les positions symboliques sont impossibles à occuper. Faire de la théorie en lesbienne, en ce sens, c'est poser

l'inconscient comme fondement de la non-identité de « l'être-lesbienne » et du *je*, de la non-identité du sujet au discours, de la non-identité de l'identité à elle-même. L'irreprésentabilité du lesbianisme devient ainsi le paradigme de l'irreprésentabilité de la psyché et de la sexualité.

L'identité, pour Butler, n'est pas une identité collective ou sociale reposant sur le partage stabilisé d'attributs communs, l'identité est le produit erratique de la théâtralisation de soi. Le socle destituant de l'identité est « l'excès psychique », c'est-à-dire la sexualité qui excède toute représentation, toute narration définitive. Aussi l'autoproclamation identitaire qui cherche à exprimer la sexualité ne peut-elle que la « remiser », la sexualité n'étant jamais là où le sujet conscient prétend la montrer, le réel de la psyché et de la sexualité se manifestant dans les entractes de la représentation.

« Il n'y a pas de lien direct de causalité ou d'expression entre le sexe, le genre, la présentation de genre, la pratique sexuelle, les fantasmes et la sexualité. Aucun de ces termes ne saisit, ne détermine les autres. La sexualité, précisément, se constitue avec une part de ce qui n'apparaît jamais, qui ne saurait apparaître. »

L'hétérosexualité figure au sein du discours comme mensonge ontologique qui présuppose l'homosexualité comme copie ou dérivé. Cette idée de l'homosexualité comme copie ne va pas de soi,

mais on la saisit mieux quand Butler fait référence au couple *butch-femme* qui copierait le couple hétérosexuel. Là où d'autres ont tenté de contrer le discours homophobe en signifiant l'originalité du lesbianisme, Butler fait au contraire de l'imitation le principe organisateur du genre. Le genre est, pour Butler, copie, imitation, parodie, représentation théâtrale et surtout travestissement. « *Le travestissement est la structure même de l'usurpation d'identité par laquelle tout genre s'assume.* » « *Le genre est une sorte d'imitation qui ne renvoie à aucun original ; de fait, il s'agit d'une imitation qui produit la notion même d'original comme effet et conséquence de cette imitation.* » Quand Aretha Franklin chante « *Avec toi, je me sens une femme naturelle* », elle ne fait rien d'autre qu'un banal numéro de travesti hétérosexuel. Le genre est une représentation théâtrale qui produit l'illusion d'un sexe intime, d'une essence, d'un noyau psychique de genre. Mise en scène, ou plutôt « mise en genre », le genre appartient à la théâtralisation du *je* que le psychique peut excéder ou invertir. Une *butch* qui se comporte, à première vue, comme un mari pourvoyeur à tous les besoins de l'amante peut « *se retrouver happée par la logique de l'inversion où 'tout donner' vire à un autosacrifice qui la commet dans le piège féminin ancestral de l'abnégation de soi.* » Une *butch* peut s'inverser en *femme*, se retrouver dans « *l'état de*

détresse radicale qu'elle tentait précisément de [...] satisfaire chez son amante femme », voire s'en délecter, y prendre plaisir. Aussi le genre n'est-il pas moins erratique et provisoire que l'identité qu'il usurpe.

Dans les dernières pages, Butler ajoute un niveau de complexité supplémentaire en évoquant, au titre de la construction psychique du genre, les rapports entre identification – au sens psychanalytique – et identité, au travers de l'incorporation mélancolique des « Autres » aimés et perdus, des « Autres » au genre différent, qui, installés dans le soi, établissent l'incapacité permanente de ce « soi » à établir sa propre identité, toujours désorganisée par ses « Autres ». Le soi a son origine de n'être pas maître en son domaine. « *Voilà, conclut-elle, peut-être comment faire travailler la sexualité contre l'identité, et même contre le genre, comment laisser persister ce qui ne peut jamais complètement apparaître dans aucune représentation, dans sa promesse de rupture.* »

Pascale Molinier

Psychologue
Laboratoire de psychologie
du travail et de l'action – CNAM

Présences de Simone de Beauvoir
(2002). *Les Temps modernes*, n° 619, juin-juillet, 256 p.

La livraison de juin-juillet 2002 des *Temps modernes* s'intitule « Présences de Simone de Beauvoir ». Pour tardif que soit l'intérêt de cette revue à l'égard de l'une de ses fondatrices – trois

ans après la célébration du Cinquantenaire du *Deuxième sexe* – il est cependant bienvenu. À l'exception de Michel Kail, à l'origine de cette initiative, les contributions ne viennent pas d'auteurs-maison. Un entretien inédit de Beauvoir avec Susan Brison, philosophe américaine, ouvre ce numéro. Eliane Lecarme-Tabone passe en revue les critiques portées par diverses féministes au couple Sartre-Beauvoir et n'en trouve aucune justifiée. Plusieurs auteurs participaient au colloque *Cinquantenaire du Deuxième sexe* et leurs communications ont été publiées dans le livre du même nom, dont Margaret Simons, Eva Gothlin et Michel Kail. Ce dernier fournit un commentaire intéressant du travail philosophique que représente un autre commentaire, celui de Michèle Le Doeuff sur Beauvoir, dans lequel Le Doeuff identifie la « grave distorsion » que Beauvoir a dû apporter au système sartrien où l'opprimé n'a « qu'à s'en prendre à lui-même ». Kail montre comment, en prenant au sérieux les concepts de Beauvoir dans *L'étude et le rouet*, Le Doeuff a agi en pionnière, et replacé *Le deuxième sexe* en particulier dans le domaine des œuvres philosophiques, ce qui est un acquis sur lequel, dit-elle dans la présentation de ce numéro, on ne peut plus revenir.

Hélène Rouch compare les approches de Beauvoir, Suzanne Lilar et Adrienne Sahuqué (dont l'œuvre était tombée dans l'oubli) quant à leur prise en compte et à

leur critique ou au contraire acceptation des « preuves » apportées par la science biologique sur les « différences naturelles » des sexes. Elle conclut, peut-être de façon un peu optimiste, que Beauvoir a anticipé la théorie de l'antécédence du genre sur le sexe ; en effet, les exemples qu'elle donne montrent que les trois auteures étaient également convaincues que la biologie était en elle-même centrale pour la décision quant à la naturalité des différences entre les sexes, et que si deux d'entre elles en critiquaient les résultats ou leur interprétation, aucune ne mettait en cause la pertinence du recours à une science physique pour répondre à cette question, ni la pertinence de la question elle-même. Un paradoxe du même type est mis en évidence à propos du livre de Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe*, en ce qu'il définit ce qui est « réel » comme ce qui est « prouvé » par la science « moderne », celle de ces deux derniers siècles ; et que c'est sur la base de cet anachronisme, et d'autres erreurs méthodologiques, qu'il peut édifier sa thèse, comme quoi, avant le XVIII^e siècle, la science ne connaissait qu'un sexe avec des degrés, et la hiérarchie entre hommes et femmes était clairement reconnue comme sociale, la « différence naturelle des sexes » n'apparaissant qu'au XVIII^e siècle. Or on peut, selon Elsa Dorlin, qui s'appuie sur des critiques américaines de Laqueur, retrouver bien avant dans l'histoire des idées occidentales, et en remontant jusqu'à

Aristote, la notion d'une différence radicale de nature et non de degré entre femmes et hommes, cette différence étant celle qui demeure aujourd'hui dans la vision naturaliste – qui ne signifie pas adéquate à la science biologique : l'homme possède son sexe parmi d'autres attributs, et le maîtrise grâce à son âme, tandis que la femme est maîtrisée par son sexe et se résume à lui : contrairement à ce que dit Laqueur, il n'y a qu'un sexe, celui de la femme, ou plutôt la femme elle-même.

Cette livraison est hétérogène – par exemple un article de Denis Charbit sur les raisons de la « *fidélité de Beauvoir à Israël et aux Juifs* », qui reconduit l'amalgame toujours aussi mal venu entre Juifs et État d'Israël, n'y a pas vraiment sa place – mais comporte assez d'articles novateurs pour compter parmi les publications qui poursuivent, après son inauguration par le *Cinquantième du Deuxième sexe*, le développement en France des études beauvoiriennes.

Christine Delphy

Sociologue, CNRS

Philosophie politique contemporaine

Thierry Blöss (ed) – *La Dialectique des rapports hommes-femmes*

(2001). Paris, PUF « Sociologies d'aujourd'hui », 285 p.

*La Dialectique des rapports hommes-femmes et Masculin-Féminin : Questions pour les sciences de l'homme*³, parus fin

2001, partagent le même fil conducteur : dans toutes les pratiques sociales « *la reproduction des rapports sociaux entre les sexes est contrastée et contradictoire* » (Blöss « Introduction »). Le chemin vers l'égalité et le sens des changements sont donc incertains, comme le montrent les contributions réparties en cinq thématiques : la reproduction des identités de sexe dans les familles ; la scolarisation différentielle ; le travail et la mobilité ; les trajectoires différenciées des hommes et des femmes aux différentes étapes du parcours des âges ; les représentations et pratiques corporelles.

Bernard Lahire décrit la socialisation sexuée comme « *un cas idéal de 'seconde nature'* » résultant d'un « *rapport (sexué) enchanté au monde* ». Elle est la mieux réussie lorsqu'elle « *est parvenue à se faire oublier* » – autrement dit lorsque les constructions culturelles que sont le « masculin » et le « féminin » sont perçues comme des réalités « naturelles » –, et qu'elle « *empêche toute distance au rôle* » (p. 12-13). Ceci expliquerait que le monde social, malgré la coprésence des modèles masculin et féminin, rendant possible une identification à l'autre (genre), parvienne à transmettre à la plupart des individu(e)s « *l'héritage des dispositions masculines et féminines* ». Dans les rapports sociaux de sexe comme dans les

³ Jacqueline Laufer, Catherine Marry, Margaret Maruani (eds) (2001), *Masculin-*

féminin. Questions pour les sciences de l'homme, PUF.

rapports de classe, la domination d'autrui est pour B. Lahire un « *excellent moyen de le mettre à distance et de se protéger de son influence socialisatrice* » (p. 18). Il n'apporte pas d'éléments de réponse à la question des conditions d'émergence d'une conscience de la contrainte socialisatrice et d'une distance au rôle. Elle apparaît pourtant passionnante, en particulier lorsqu'on lit les analyses de Thierry Blöss et Michel Bozon, sur la coexistence d'une logique d'individualisation et de démocratisation hostile aux rôles, identités et statuts assignés avec des stéréotypes et inégalités de genre. Lahire distingue la socialisation par entraînement ou pratique directe répétée à l'école, au travail, dans la famille ; la socialisation silencieuse, inculcation non volontaire, par exemple la ségrégation des lieux selon le sexe ; l'inculcation idéologico-symbolique de valeurs, de normes, de modèles (p. 21-23). N'y apparaissent pas les formes violentes de socialisation de genre (excision, rites de passage...).

Thierry Blöss, à propos de l'égalité parentale, montre les contradictions entre l'idéal de démocratisation de la vie familiale, soutenu par la logique moderne de l'individualisation, et le maintien de fortes inégalités : entre femmes et hommes, le modèle de la famille « association » bénéficiant strictement « *aux fractions des couches moyennes et supérieures salariées* » ; entre femmes, les femmes très diplômées ayant de

bonnes raisons de privilégier l'emploi et la carrière tandis que les femmes peu diplômées donnent plutôt la priorité à la vie familiale (p. 54). Il souligne également la persistance de la domination masculine, en particulier d'une « *domination masculine d'État* », liée à l'« *essentialisme biologique* » – confusion entre fonction naturelle et fonction sociale des appartenances de sexe. Il en veut pour preuve la division du travail interne aux familles et les mesures de politiques publiques régissant la garde des enfants et la famille après divorce, qui témoignent d'une volonté d'œuvrer en faveur d'une plus grande égalité formelle femmes-hommes mais « *entérinent au bout du compte la spécialisation de sexe marquée des rôles parentaux, et perpétuent les rapports de domination masculine toujours en vigueur* ». Dans la socialisation politique, Anne Muxel constate que le père, « *dépositaire de l'idéologie familiale* », exerce une plus forte influence dans la transmission des opinions et comportements.

Les chapitres consacrés à la scolarisation différentielle confirment la participation de l'école à la (re)production des stéréotypes et des inégalités de genre. Pour Marie Duru-Bellat et Annette Jarlégan, le système scolaire constitue à la fois un facteur d'émancipation des filles et une des institutions de (re)production des différences au niveau des trajectoires scolaires aussi bien que de l'élaboration des identités de genre. Elles évoquent

également la polémique récente autour de l'idée selon laquelle la séparation des filles et des garçons favoriserait davantage que la mixité la réussite des uns et des autres. Valérie Herlich montre que le paradoxe selon lequel les filles obtiennent un rendement scolaire meilleur que celui des garçons mais s'orientent dans les filières moins valorisées et valorisantes, est désormais vérifié dans l'enseignement supérieur.

Christian Baudelot et Roger Establet, comparant les écarts et les formes d'inégalités scolaires entre filles et garçons dans divers pays du Nord et du Sud, concluent qu'« *un progrès absolu s'accompagne souvent d'un accroissement des écarts relatifs* ». Ce constat vaut pour la vie professionnelle et la mobilité sociale abordées dans la troisième partie. Anne-Marie Daune-Richard rappelle la sociogenèse de la notion de travail et de la division du travail selon le genre (spécialisation des femmes dans les tâches domestiques et « privées », exclusion des activités publiques, marchandes, en particulier des activités techniques et « qualifiées », réservées aux hommes). Les inégalités professionnelles qui en résultent se retrouvent dans les écarts de mobilité sociale intergénérationnelle. À ce sujet, Dominique Merllié rappelle la longue exclusion des femmes des travaux sur la mobilité sociale, au nom de la variété de leurs trajectoires « *avec des arrêts plus ou moins longs, plus ou moins nombreux, liés surtout à leurs charges domes-*

tiques, avec des changements de position sociale liés à leur mariage ». Le classement selon l'appartenance familiale et non pas la « *seule profession individuelle* », établi « *indifféremment pour les femmes et pour les hommes* » aboutit au constat du caractère globalement aussi déterminant de l'origine sociale pour les destinées des femmes que pour celles des hommes, ce qui n'oblitére en rien « *la différence d'ensemble des destins professionnels des femmes et des hommes* » (p. 172).

La quatrième partie aborde deux âges de la vie, dont les évolutions posent les mêmes enjeux : autonomie et (in)dépendance, solidarité et émancipation à l'égard du groupe familial. À propos de l'entrée dans l'âge adulte, Françoise Battagliola avance que la logique sexuée des âges de la vie – le fait qu'au même âge biologique, hommes et femmes n'ont pas le même âge social – « *est certainement un des aspects les plus intériorisé et masqué de la position dominée des femmes* ». Au sujet du vieillissement, Claudine Attias-Donfut montre que le corps vieillissant, des femmes en particulier, est à la fois « *hyper-visible* » et « *invisible* ». Les femmes subissent également des conditions économiques moins favorables, une plus grande vulnérabilité face au veuvage et aux maladies, à âge égal. Paradoxalement, ces désavantages « *(massifs) des femmes sont étonnamment associés à des atouts* ». C. Attias-Donfut étudie l'hypothèse d'une plus grande

indifférenciation entre femmes et hommes avec l'âge et rejette la thèse de l'androgynisation qui « *naturalise les traits des personnalités masculines et féminines* ». En revanche, un certain relâchement des « *normes sociales, extérieures ou intériorisées* » résulterait du passage à la retraite, marqué par la fin de la période de reproduction et d'activité professionnelle, sphères où ces normes étaient produites. Le « *souvenir des émotions* » (p. 210) qui ancre cependant ces normes dans les esprits et les corps, pourrait expliquer la spécialisation persistante des rôles conjugaux et familiaux dans les générations actuelles de retraités. En sera-t-il de même dans les générations futures ?

Les chapitres relatifs aux pratiques et représentations corporelles et à la sexualité établissent à nouveau la persistance d'une différenciation de genre très marquée, malgré d'indéniables avancées. Ainsi, la pratique sportive, désormais ouverte aux femmes, « *est très certainement une des activités sociales où s'exprime le mieux l'existence de véritables territoires féminins et masculins* ». L'obligation de santé pèse plus fortement sur les femmes, car elle est conçue comme le résultat « *d'un travail sur soi* » et « *étroitement liée à la définition sociale de la beauté* » (p. 225). Le corps des hommes est touché mais « *de manière plus atténuée et dans certaines catégories sociales seulement*. » Il est également devenu un enjeu. En témoigne, selon Michèle Pagès, la « *rhétorique*

actuelle de la crise de la masculinité expliquée par les transformations qu'a connues la situation des femmes dans les pays occidentaux » (p. 229). L'expérience corporelle peut se lire également en termes de domination. Une étude suisse distingue « *entre des formes de domination 'douces' (la division du travail au sein du couple qui assigne les femmes aux tâches domestiques non rémunérées) et des formes 'dures' comme la violence* » (p. 234).

Michel Bozon montre que la transformation des liens entre sexualité et vie conjugale, principalement liée aux changements des attitudes des femmes, n'a pas consisté en une « *révolution sexuelle* » au sens d'une égalisation des termes de l'échange sexuel.

Agathe Gestin

Doctorante en sociologie - CEMS-EHESS

Margaret Maruani –

Les mécomptes du chômage

(2002). Paris. Bayard, 158 p.

La « *tolérance sociale* » au chômage féminin est intrinsèquement liée à la moindre légitimité de la place des femmes dans l'emploi : cette première thèse, centrale dans le dernier ouvrage de Margaret Maruani, considère chômage et droit à l'emploi comme indissociables. La place toujours prépondérante des femmes dans la famille et dans le travail domestique mettrait constamment en sursis leur présence dans la sphère salariée, même aujourd'hui, avec un taux d'activité des femmes avoisinant 80 % !

L'auteure oppose l'intolérance sociale qui s'exprime face au chômage des cadres ou des jeunes, à la tolérance sociale vis-à-vis du chômage des femmes – une attitude que l'on retrouve à propos du chômage des immigré(e)s ou des ouvrier(e)s (p. 23). Certes, l'idée d'un moindre droit à l'emploi des immigré(e)s pourrait expliquer cet état de fait ; mais l'intolérance qui s'applique aux ouvriers de sexe masculin nécessite un autre outil explicatif.

Une deuxième thèse consiste à affirmer l'existence d'une fluidité réelle des frontières entre emploi, chômage, précarité et inactivité d'une part, et de la force des conventions qui établissent les démarcations entre ces différents statuts sociaux, de l'autre. D'où la structuration de cet ouvrage en deux parties : la première est consacrée au chômage ; la seconde à la précarité, au sous-emploi et à la pauvreté laborieuse. Le travail à temps partiel des femmes, « *généralement exclu de toute la réflexion sur les formes d'emploi atypiques* » (p. 80) y occupe une place essentielle. Dans une société de « plein-chômage », comme la qualifie Margaret Maruani, la prééminence des femmes est claire dans « *le halo du chômage et de la pauvreté laborieuse* ». Elles sont les « *chômeurs de l'ombre* » par excellence. Un des intérêts de cet ouvrage est de montrer les mécanismes complexes du passage – souvent arbitraire – du chômage à l'inactivité, dans lequel interviennent l'arbitrage individuel, la préoccu-

pation statistique et les politiques publiques. L'analyse de ces politiques, notamment de l'allocation parentale d'éducation (APE) (chap. 4), éclaire leur efficacité dans la construction sociale des « inactives », qui disparaissent – suite à une « alchimie » qui n'a rien de magique –, des statistiques du chômage...

À partir de l'affirmation de l'existence de cette fluidité, on peut se prendre à l'exercice d'additionner aux chiffres du chômage ouvert, ceux du découragement – qui se traduit souvent chez certaines femmes par l'inscription dans la catégorie statistique de « l'inactivité » – ainsi que ceux du chômage occulté par des « petits boulots » ou de l'« activité occasionnelle », etc. C'est à cet exercice statistique que procèdent certains organismes, (comme le SEADE/DIEESE au Brésil, par exemple ; ou encore l'OCDE et le Bureau of Labor Statistics des États-Unis, mentionnés par l'auteure) qui les incorporent dans leurs calculs des taux du chômage. Ce nouveau décompte aboutit, pour l'année 2001 en France, à un taux de chômage global, de 16,3 % (12,8 % pour les hommes ; 20,5 % pour les femmes), bien supérieur au taux officiel (au sens du BIT) de 8,8 % (7,1 % pour les hommes ; 10,7 % pour les femmes) pour la même année ! L'ampleur réelle de l'expérience du chômage est encore plus significative, si on passe des stocks aux flux : on note alors que « *la moitié des actifs d'aujourd'hui ont été au chômage au moins une fois dans*

leur vie » (p. 45). L'ensemble de ce travail statistique exhaustif, présentant la ventilation par sexe des chiffres du chômage en France, mais aussi au niveau international, est remarquable et comble l'absence cruelle de données dans ce domaine. Cette présentation se veut en même temps une critique vigoureuse des constructions idéologiques des « vrais » et des « faux » chômeurs, élaborées par des organismes tels que l'ANPE (p. 41).

Les comparaisons européennes et internationales (chap. 5) ont l'intérêt de souligner l'importance des différences sociétales dans l'« invention du chômage ». Les politiques de cessation anticipée d'activité en France, l'allocation d'invalidité aux Pays-Bas, la sélectivité par la disponibilité au Royaume-Uni, sont examinées en tant que figures spécifiques qui façonnent les comportements sexués d'activité.

La troisième thèse, enfin – la plus polémique et celle qui fait grincer des dents les détenteurs du pouvoir « neutre » et les machistes de tout poil –, consiste à révéler que la diminution officielle du chômage s'accompagne de la paupérisation accrue d'une partie du salariat, principalement des femmes. La démonstration de cette thèse, tout au long de ces pages, est très convaincante. Elle conforte l'idée que le chômage est un phénomène très sous-estimé, en France comme ailleurs, par la non-prise en compte des diverses modalités de sous-emploi, de l'augmentation des

working poors (cf. les commentaires intéressants sur la « traduction » française de cette catégorie, p. 102 et suiv.) et des « inactives » involontaires.

Cet ouvrage, où la question du chômage et de la précarité du travail des femmes est minutieusement présentée et analysée, sera très utilement complété par la lecture de la nouvelle édition de *Travail et emploi des femmes* (2003) (1^{re} édition 2000. Paris, La Découverte « Repères »). Cet ouvrage, dont Danièle Kergoat a déjà rendu compte dans les *Cahiers du Genre* (n° 28, 2000, p. 161-163), et qui a été entièrement actualisé par l'auteure, représente un état des lieux absolument indispensable pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à une sociologie de l'emploi prenant en considération les différences hommes-femmes.

Helena Hirata

Sociologue, GERS

CNRS-université Paris 8-Saint-Denis

Alain Bihl, Roland Pfefferkorn
– *Hommes-femmes. Quelle égalité ? École, travail, couple, espace public* (2002). Paris, L'Atelier, 351 p.

Cet ouvrage d'Alain Bihl et de Roland Pfefferkorn actualise et enrichit leur livre précédent : *Hommes-femmes, l'introuvable égalité*, paru chez le même éditeur en 1996. Les auteurs présentent un bilan des rapports sociaux de sexe dans divers domaines : école, éducation, travail, famille... L'intérêt de ce livre est qu'il synthétise de manière vivante et très claire, pour

un large public d'universitaires mais également de syndicalistes ou de militants associatifs des deux sexes, les résultats les plus récents des recherches menées par les nombreux spécialistes auxquels ils font référence.

Est mise en évidence la dimension *contradictoire* des changements intervenus dans les rapports sociaux de sexe, en lien avec « *la dynamique sociale générale, impulsée par l'emprise étendue et approfondie des rapports capitalistes de production sur l'ensemble des pratiques et structures de la société française* » (p. 9).

Bihr et Pfefferkorn consacrent le premier chapitre de leur livre à *l'éducation et l'école*. Ils y traitent de *la socialisation des garçons et des filles dans la famille*, ils mettent en évidence la moindre autonomie dont disposent les filles au moment de l'adolescence, en tenant compte des différences qui peuvent exister entre jeunes des deux sexes, en fonction de leurs appartenances sociales. Dans les pages centrées plus particulièrement sur l'école, ils présentent les interprétations divergentes concernant la réussite scolaire des filles, que certains auteurs expliquent comme la conséquence de leur plus grande « *docilité* », d'autres y voyant le résultat de leur plus grande « *mobilisation* » ainsi que de celle de leurs mères. Sur cette question, Bihr et Pfefferkorn semblent attribuer à Marie Duru-Bellat la thèse de la « *docilité* » des filles comme explication de leur plus grande

réussite scolaire. Il y a là, à ma connaissance, une confusion regrettable.

Sur *l'emploi et le travail*, les deux auteurs synthétisent de manière très pédagogique les plus récentes données sur la question : après l'analyse des taux d'activité des femmes depuis le début du XIX^e siècle, ils montrent la part prépondérante de celles-ci dans le chômage et la précarité, analysent en détail le *piège du travail à temps partiel* et la différenciation sexuée des professions.

Le troisième domaine abordé est celui de la famille et du couple. Ils mettent en évidence le processus d'*autonomisation* des femmes au sein des rapports conjugaux sur plusieurs décennies, autonomisation toute relative compte tenu du poids du travail domestique pour les femmes et des contradictions auxquelles sont confrontées celles qui veulent travailler *et* mater. On retrouve là la critique des politiques familiales concernant les modes de garde des jeunes enfants et de l'allocation parentale d'éducation développée depuis plusieurs années par de nombreux chercheurs, telle Jeanne Fagnani. À propos des incidences sexuées du divorce, ils notent qu'au sein de la famille, « *pas plus qu'ailleurs, les rapports inégalitaires entre hommes et femmes n'ont été abolis : ils se sont simplement déplacés et transformés* » (p. 153).

La deuxième partie du livre est consacrée à des thèmes plus rarement abordés, mais tout aussi importants, dont la question de la

mobilité sociale. Les auteurs prennent appui sur l'analyse avancée dans les travaux de Dominique Merllié et Jean Prévot (1991) pour montrer que « *la moindre mobilité ascendante des femmes ainsi que leur plus forte mobilité descendante seraient la condition de la plus forte mobilité ascendante et de la moindre mobilité descendante des hommes* » (p. 163). Ils s'intéressent aux inégalités d'héritage susceptibles d'expliquer cette mobilité différenciée des hommes et des femmes et concluent : « *Il semblerait en particulier que le patrimoine professionnel aille davantage aux hommes alors qu'à l'inverse la transmission du patrimoine scolaire soit plus favorable aux femmes* » (p. 173).

À propos de *l'espace public*, les auteurs abordent divers thèmes : *sociabilité, sports et cultures ; participation à la vie publique ; justice et droit*. Ils s'appuient sur des données qu'ils puisent dans des sources multiples et très diversifiées (rapports, articles, livres) dont on retrouve les références dans une bibliographie finale très riche. Concernant la participation des femmes à la vie publique, après avoir passé en revue la vie associative et syndicale, épinglé la « *fermeture* » de la haute administration, le caractère « *exclusif* » de la vie politique et montré les limites de la loi sur la parité « *à géométrie variable* », ils ne peuvent que constater, malgré des changements indéniables et une certaine « *normalisation dans la*

différence », le maintien de « *l'hégémonie masculine* ».

Autour de la question du *Corps*, abordée au terme de leur travail pour éviter de « *conforter l'illusion naturaliste persistante qui tend à faire du sexe une catégorie essentiellement biologique* » (p. 249), ils analysent les effets sociaux de la division sexuelle des tâches, du point de vue de *la santé, des apparences corporelles et de la sexualité*. Les statistiques et les enquêtes témoignent de certaines évolutions dans les rapports sociaux de sexe mais également de la persistance de rapports de subordination. Certes, les jeunes ont des rapports sexuels plus tôt que les générations précédentes et le comportement sexuel des jeunes femmes a été bouleversé sous l'effet conjugué de la maîtrise de la fécondité, de la « *libéralisation* » des mœurs et de la levée du tabou de la virginité. Encore que ce sujet mériterait d'être étudié de manière systématique en fonction des milieux socioculturels, pour disposer de résultats plus nuancés et indispensables pour comprendre les contradictions auxquelles se trouvent confrontées les jeunes femmes issues de l'immigration.

Néanmoins, cette évolution dans les pratiques sexuelles ne peut masquer la persistance du statut des femmes comme « *objet sexuel* », ni surtout l'ampleur des violences « *sexuelles* » que subissent les femmes, confirmée notamment par l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en

France (ENVEFF).

Le dernier chapitre du livre, consacré au *vieillessement*, prend tout son intérêt à l'heure où la question des retraites est au centre de l'offensive gouvernementale contre les salarié(e)s. Dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées, et notamment des personnes âgées dépendantes, les auteurs le soulignent, ce sont les femmes qui « *risquent de faire les frais de la substitution de la 'famille-providence' à un 'État-providence' défaillant* » (p. 321), comme c'est déjà le cas en matière d'accueil de la petite enfance. Ce sont elles, en effet, qui sont les plus nombreuses parmi les personnes âgées dépendantes, en raison de leur plus grande espérance de vie, mais elles sont aussi les plus nombreuses à prendre en charge bénévolement les personnes de plus de 75 ans de leur famille ou de leur voisinage et « *sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre sous le seuil de pauvreté* » (p. 304).

Impliqués dans la lutte pour l'égalité entre les sexes, Bihr et Pfefferkorn concluent leur ouvrage par une série de propositions pour « *réduire/supprimer les inégalités entre hommes et femmes* ». Bien qu'ils soient convaincus que « *le noyau dur de la domination masculine* » (p. 328) réside dans l'assignation prioritaire des femmes au travail domestique et dans la « *division inégalitaire des tâches et des fonctions au sein du couple et de la famille* », ils ne proposent

pas de s'y attaquer frontalement, car « *l'inégalité entre hommes et femmes s'engendre aujourd'hui à l'ombre de la vie privée, sous couvert de préserver la liberté des individus* » (p. 329). Or, mettre en cause l'organisation de la vie domestique oblige à se heurter aux « *identités sexuelles actuelles, tant féminines que masculines* » et impliquerait « *une révolution culturelle au sens large* ». C'est pourquoi ils préfèrent proposer une série de mesures destinées « *à arracher davantage encore les femmes à l'emprise de l'univers conjugal et familial* », à accroître la scolarisation des filles, l'emploi des femmes et la participation des femmes à la vie publique. Propositions qui font largement écho à celles mises en avant, par exemple, par le Collectif national pour les droits des femmes en mars 2002, lors d'assises tenues à l'université de Saint-Denis.

Josette Trat

Sociologue, université Paris 8

Emmanuelle Lévy (ed) – Vous avez dit « Public » ? Situations de gestion dans le secteur public : de la coproduction à la régulation

(2001). Paris, l'Harmattan « Logiques de gestion », 247 p.

Six ans après le très remarqué *Les savoirs en action*, le même laboratoire de recherche multidisciplinaire en gestion nous offre, coordonné par Emmanuelle Lévy, *Vous avez dit « Public » ?*, une réflexion sur l'évolution des services publics, fondée sur des recherches

empiriques, directes ou documentaires, approfondies.

Le sous-titre de l'ouvrage donne un aperçu explicite de son contenu et indique en quelque sorte le plan d'exposition qui sera suivi : *Situations de gestion dans le secteur public : de la coproduction à la régulation*. En effet, le livre s'ouvre, après des préfaces de présentation, sur une synthèse claire et pédagogique de ce que l'on peut entendre par coproduction par les usagers des services publics – la part du destinataire dans l'élaboration, la production et l'évaluation du service qui lui est destiné. Par une lecture critique et incisive des meilleures contributions françaises sur ce que veut dire la modernisation par les usagers des services publics, E. Lévy démontre que celle-ci ne peut s'accomplir sans une démarche systémique. C'est en protestant, ou en suggérant des améliorations aux défauts d'organisation perçus par lui, que l'utilisateur ou le client peut entrer en coproduction. Il est peu probable, pour prendre la trilogie de Hirschmann, qu'en restant loyal, ou même en fuyant, il contribue à la modernisation des services. Il le fera s'il donne de la voix, s'il alimente les bases de données de retour d'expérience. C'est donc à une modernisation différée qu'il peut contribuer.

Deux articles viennent illustrer par le détail les difficultés et les responsabilités multiples et contradictoires que doit assumer l'agent du service public pour répondre à une des premières demandes du

client ou usager : être informé si la prestation ne se déroule pas comme prévu ; être avisé du contenu du diagnostic et du pronostic qui le concernent. En analysant comment s'élabore l'annonce sonore qui indiquera aux voyageurs le retard du train qu'ils attendent, A. Borzeix montre les différents paramètres qui guident la logique de l'action de l'annonceur et expliquent qu'il retarde la diffusion de l'information qu'il détient. Paramètres forgés à partir d'une représentation de ce que pourrait être le comportement du voyageur si l'annonce était imprécise, fautive ou trop inquiétante. Des mouvements de foule peut-être incontrôlables pourraient s'ensuivre. L'annonce est le « *produit final d'un processus de production* ». C'est donc ce processus qu'il faut dérouler pour bien comprendre les décalages qui peuvent exister entre la demande du voyageur – être informé dès qu'une défaillance apparaît – et la satisfaction de ce désir par le haut-parleur.

Il en est de même dans le cas suivant qui examine les difficultés rencontrées par les consignes devenues loi obligeant le personnel hospitalier à informer le malade sur son état de santé. Les auteurs du chapitre, L. Amar et E. Minvielle, montrent que ces nouveaux impératifs institutionnels « *s'appuient sur une conception de la transmission de l'information, relativement éloignée des contraintes rencontrées par les professionnels* » (p. 94). En effet, on substitue à la logique dialogique de la communi-

cation, par des cadrages successifs, une information de plus en plus homogène et écrite, se forgeant donc dans le monologue. Ceci pour éviter, croit-on, les malentendus et mésinterprétations du malade, et aussi par mesure juridique, pour donner la preuve de la traçabilité des actes médicaux effectués sur le patient. On voit dans ces deux exemples qu'il y a loin des slogans simplistes ou des cas formatés par la production industrielle de série, à leur application dans les services publics, surtout quand les problèmes à traiter sont complexes. Rétrospectivement, la mise à l'écart temporaire ou définitive du client permettait de connaître des processus plus simples mais moins riches en information.

La seconde partie du livre traite des systèmes de régulation dont se sont dotés des services passés – partiellement ou totalement – de la sphère publique à la sphère privée. Un système de régulation est représenté par une autorité émettant des règles du jeu et ayant le pouvoir de les faire appliquer, comme en France le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour la diffusion audiovisuelle. Les raisons de la libéralisation et de la régulation qui lui sont attachées, les problèmes posés et résolus, mais aussi ceux qui restent pendants, sont examinés dans un article très complet de D. Bayart sur le contrôle de la navigation aérienne en Europe. S'attaquant à un « grand système technique », l'auteur montre jus-

qu'ont été trouvées pour le faire passer de la sphère de l'État à celle de compagnies privées suppose la « *séparation des fonctions opérationnelles et réglementaires* » (p. 173) et la réponse aux impératifs ressentis par les compagnies aériennes : s'assurer que le contrôle aérien reste fiable mais s'adapte à une demande en expansion sans que ses coûts n'augmentent. L'auteur de l'article montre comment l'idéologie anti-étatiste des pays qui appartenaient autrefois à la ligue de la Hanse a imposé des solutions proches du management privé mais laissé à l'État la charge d'assurer la régulation du contrôle et sa voie vers une normalisation. C'est en liant normes, engagements contractuels et enquêtes d'évaluation que l'organisme régulateur procède. Il y a bien débureaucratisation des personnels qui, progressivement, ne sont plus fonctionnaires, mais en quelque sorte bureaucratization des procédures qui donnent lieu à des référentiels de plus en plus volumineux et complexes et à de nombreux contrôles et évaluations *a posteriori*. À la confiance, peut-être aveugle, qu'inspirait le titre et l'expérience du poste se substituent un contrat, des normes procédurales et des évaluations périodiques.

Ce sont ces mêmes mécanismes de substitution qu'analyse un article faisant la comparaison des systèmes de régulation que mettent en place divers pays, notamment anglo-saxons, dans d'autres « grands systèmes techniques » considérés pendant longtemps comme des

monopoles naturels, relevant donc, dans la théorie libérale, du domaine de l'État, mais passés depuis plus d'un demi-siècle progressivement dans le domaine privé : comme l'énergie et les communications (physiques ou immatérielles), etc. H. Dumez et A. Jeunemaître, les auteurs du chapitre « Quel modèle pour la régulation des services publics ? », montrent, dans un premier temps, qu'il y a cinq formes de régulation : par coups de projecteur, par autodiscipline, transversale main légère, sectorielle indépendante, quasi juridictionnelle. Puis ils argumentent que le choix d'une forme de régulation peut avoir un fondement technique ou économique, mais la décision définitive du modèle à adopter se fait plutôt par la négative : ayant pu constater les inconvénients d'une forme existante, on en préfère une autre ; si aucune ne convient une nouvelle est inventée. Une partie de l'article se centre sur la manière dont les Britanniques ont établi une régulation sectorielle indépendante. Les auteurs décrivent dans le détail comment les injonctions du Premier ministre Thatcher, qui voulait à la tête de chaque secteur un responsable dont les missions étaient triples : privatiser au meilleur prix, créer de la concurrence interne au secteur et réguler le service pour qu'il serve au mieux ses usagers, a organisé, au nom de la simplicité et de l'unité de commandement, des instruments de despotisme souvent mal éclairé. Les usagers et les agents furent négligés,

mais, nous disent H. Dumez et A. Jeunemaître, le système britannique est dynamique et des efforts pour mieux introduire la voix du consommateur sont tentés par le gouvernement Blair. Le chapitre s'achève sur une interrogation à propos de l'avenir des services publics en France.

Ce questionnement ouvre la voie au dernier chapitre du livre, sous la plume de P. J. Benghozi, dont le titre explicite est : « Administrer ou gérer les services publics ? ». Regard froid et détaché sur une question qui agite bien des passions contradictoires, l'argumentation rappelle quelques vérités qui devraient tinter aux oreilles des partisans du statu quo : l'administration des services publics est en France victime d'un empilement historique de statuts, fonctions et missions dont le résultat manque de cohérence. Elle a été victime aussi de proliférations : par exemple, en cinquante ans, les caisses d'allocations familiales sont passées de trois à cent cinquante prestations à servir. Bras séculiers des politiques, les services publics ont accumulé des objectifs sans que le politique ne leur fixe des priorités, ce qui conduit à « *des situations permanentes de 'double contrainte', d'incertitude et d'inadaptation apparente de leur gestion quotidienne* » (p. 221). Si manager consiste à organiser et à conduire une stratégie, et s'il n'y a pas de stratégie sans prise de risque et détermination de priorités, penser que privatiser les services publics va permettre de les réor-

ganiser est une autre façon de refuser de les manager : c'est la débâcle devant la fonction de stratégie qui caractérise le destin du service public à la française.

P. J. Benghozi présente d'autres objections à la possibilité de gérer les services publics avec les méthodes du secteur privé : leurs « *indicateurs comptables et budgétaires concernent le court terme quand les problèmes d'ordre public s'inscrivent dans le long terme* » (p. 231). En somme, les services publics ne peuvent donner lieu à des réformes incantatoires mais pourraient s'adapter de façon organique en assouplissant certaines de leurs règles de fonctionnement grâce au partenariat. C'est dans l'hybridation que naîtraient les solutions à l'incurie du politique.

Le lecteur l'aura compris, ce livre informe à plusieurs niveaux d'échelle sur le présent et l'avenir probable des services publics, en réunissant des écrits d'une grande qualité, qui utilisent chacun une focale différente. Il constitue de ce fait un outil précieux pour toute connaissance et argumentation informée et structurée sur cette difficile et passionnante question.

Pierre Tripier

Professeur émérite

Laboratoire Printemps

Université Versailles-Saint-Quentin en Y.

Pascale Vielle – *La sécurité sociale et le coût indirect des responsabilités familiales.*

(2001). Bruxelles, Bruylant, 633 p.

Ce travail ambitieux, réalisé par une juriste, veut chercher à établir

la manière dont le coût indirect est reconnu et indemnisé dans différents systèmes de sécurité sociale (Allemagne, Belgique, Confédération helvétique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suède) et interroger la pertinence de ces dispositifs au regard de l'égalité entre hommes et femmes. En d'autres termes, en quoi ces systèmes favorisent ou pénalisent les femmes dans les choix effectués par les familles. En se référant aux apports des travaux féministes, Pascale Vielle analyse, au regard des transformations qui affectent les formes familiales, ce qu'elle appelle le « double renforcement » qui se traduit par un processus qui vise à décourager les femmes de travailler, renforcé par la disqualification des femmes sur le marché du travail. Le concept de « décommodification », développé par Gosta Epsing-Andersen à la suite de Polanyi, cherche à évaluer les systèmes de sécurité sociale selon leurs capacités émancipatrices. L'auteure classe les différents régimes au regard de la décommodification : les pays scandinaves social-démocrates d'un côté, où se pratique un fort taux de décommodification et, à l'autre extrême, les pays d'Europe continentale, conservateurs et à faible degré de décommodification. Cette classification a fait l'objet de critiques féministes essentialistes, d'une part – le manque de traitement spécifique – et universalistes, de l'autre, pour lesquelles l'État-providence tend, au contraire, à « commodifier » les

femmes. L'intérêt de convoquer les analyses féministes tient au fait que les systèmes se réfèrent à une conception implicite et non avouée des rapports entre hommes et femmes.

Si le concept de décommodification permet de dépasser l'objectif « *limité d'une comparaison en termes d'effet redistributif, c'est parce qu'il est épistémologiquement fondé sur une 'idée d'émancipation'* ». D'où l'intérêt de se demander quelles conceptions de la maternité et de la paternité encouragent les systèmes de protection ainsi envisagés. En quoi ceux-ci constituent-ils un « *acteur essentiel de la construction des rôles sexuels* » ? Dans la majorité des systèmes nationaux envisagés, le coût indirect des responsabilités familiales est reconnu et indemnisé de manière partielle et partielle. Ce coût est, d'une certaine manière, leur point aveugle. Seule la législation suédoise, fondée sur la qualité de travailleur du parent, permet, dans le régime de l'assurance parentale, la rétribution sur la base du salaire antérieur des périodes consacrées aux soins et d'éducation et maintient ou crée les droits sociaux sur cette base. Pourtant, une « *couverture spécifique du *lucrum cessans*⁴ résultant d'une interruption professionnelle pour des raisons familiales* » est nécessaire, selon Pascale Vielle, comme le prouve l'exemple, *a contrario*, du système belge où existe un droit à

congé non lié à une « *éventualité spécifique* » qui va de pair avec le maintien des prestations sociales et de l'emploi. Dans ce cas, les femmes en profitent massivement pour assurer des tâches familiales, alors que les hommes qui y recourent entreprennent une réorientation professionnelle. Pascale Vielle met clairement en évidence l'incapacité du marché à réduire les inégalités sexuelles, là où devraient entrer en jeu les systèmes de protection sociale des États-providence. Ce travail considérable par la masse d'informations, d'analyses et par l'intelligence des enjeux que l'auteure développe et que nous n'avons évoqués que schématiquement, renouvelle, de manière stimulante, un champ de recherche où s'entremêlent, de manière transversale, les apports de différentes disciplines des sciences sociales et une pensée du social éclairée par une posture féministe affirmée.

Liane Mozère

Sociologue - ERASE, université de Metz

Les rapports sociaux de sexe

(2001). *Actuel Marx*, n° 30, 2^e semestre, 254 p.

Quels sont les enjeux des rapports sociaux de sexe ? Comment ceux-ci s'articulent-ils aux rapports de classe ? Comment l'identité de sexe se construit-elle au regard de la pluralité des identités sociales dont un individu, homme ou femme, peut être porteur ? À quel niveau doit prioritairement se placer la politique féministe ? Voici les fils les plus importants que l'on peut tirer de l'écheveau très dense que

⁴ Lorsque le salaire n'est pas payé.

déroulent la dizaine d'articles qui constituent ce numéro de la revue *Actuel Marx*.

Présenté comme une contribution latérale aux débats de la section « Rapports sociaux et genre » du Congrès Marx international III, il propose des réponses d'horizons divers à un questionnement initial sur « *la puissance d'interrogation du marxisme* » dans l'analyse des rapports de sexe. Il se veut un effort d'élucidation des interférences des deux champs conceptuels du marxisme et du féminisme. Avec deux options fortes, voulues par les coordinateurs du numéro, tout deux philosophes : 1) donner une priorité aux débats philosophiques et politiques sur les rapports entre les sexes de façon à mettre au jour leurs présupposés théoriques et leurs liens avec l'œuvre de Marx et Engels ; 2) prendre principalement appui sur les travaux anglo-saxons, en répondant de cette manière à la vocation internationale de la revue.

La question majeure de l'articulation des rapports entre les sexes et des rapports de classe est liée à celle de l'historicité de la subordination des femmes et de son antériorité par rapport au capitalisme. Établir cette relation conduit à mettre en perspective les trois thématiques de la reproduction, de la production et de la culture. Vaste programme, et il fallait bien, en effet, en appeler à des spécialistes d'origines disciplinaires multiples et de courants de pensée féministe divers pour oser s'y

engager. Déconnecté comme il le sera dans quelque temps de l'événement qu'il accompagnait, ce volume laissera toutefois la lectrice ou le lecteur français interloqué(e) du peu de place qui est faite aux travaux des féministes françaises. D'autant que si celles-ci sont souvent critiquées hors frontières pour avoir adopté un point de vue par trop franco-français, on reste frappé de la superbe ignorance dans laquelle les auteures américaines, allemande et anglaise qui contribuent à ce volume tiennent les travaux français contemporains, une fois rendu grâce (à de rares occasions) à quelques-unes de nos « fondatrices ».

Les deux premiers articles retenus par Annie Bidet-Mordrel, qui signe avec Jacques Bidet une présentation de la problématique proposée pour l'ensemble, répondent fidèlement à la question de l'apport du marxisme à l'analyse des rapports hommes-femmes. Trop fidèlement peut-être, puisqu'on peut y lire, certes le constat de l'échec de Engels et Marx à prendre en compte ces rapports comme rapports sociaux, mais aussi une défense anachronique de la méthode marxienne qui fait dire, par exemple, à Martha Gimenez que « *le féminisme a besoin de Marx* » pour dépasser ses limites. Apparu au sein des sociétés d'abondance, le féminisme ne serait pas à même de comprendre que les problèmes qu'il entend traiter résultent avant tout des divisions de classe. Soucieuse qu'émerge enfin un fémi-

nisme qui se penche sur le sort des femmes qui travaillent, l'auteure est pessimiste : « *Aucune victoire décisive n'est probable tant que prévaudra le mode de production capitaliste.* » À ce compte-là, le patriarcat et l'exploitation du travail domestique des femmes par les hommes deviennent pour elle des réponses entachées d'« anhistoricité ».

Danièle Kergoat est parmi celles qui ont précisément fait du travail l'enjeu des rapports sociaux de sexe : c'est bien, nous dit-elle, le travail qui construit et divise les groupes de sexe, le travail et les éléments constitutifs de sa définition, en particulier les qualifications. La définition de celles-ci apparaît comme « *un buttoir au passage du groupe (addition d'individualités) au collectif* », notamment aux collectifs de lutte : la reconnaissance d'un groupe de sexe, la légitimation de sa place sociale se mesure à l'aune de sa capacité à agir sur la construction des rapports sociaux, de sexe ou de classe.

Pour d'autres auteures, les rapports entre les sexes se jouent d'abord sur le terrain de la reproduction de la vie. Mais si l'on admet que celle-ci est, avec la production des moyens de subsistance, une des composantes de la production sociale, alors il faut penser les rapports de sexe comme des rapports de production (Frigga Haug). Là encore, le retour aux sources marxistes semble à la fois légitime et déjà dépassé, des travaux (français, entre autres) ayant largement contribué à questionner la vision étroitement

économique de la production, en particulier à propos de la production d'enfants.

Plus enrichissante est la façon dont Paola Tabet situe la sexualité comme l'un des enjeux principaux des rapports sociaux de sexe. En sexuait les actes sexuels, là où ils sont habituellement non spécifiés du point de vue du genre, et en mettant en évidence l'échange asymétrique de la sexualité sous le régime de la domination masculine, elle souligne le non-droit des femmes à une sexualité qui leur soit propre et la transformation de celle-ci en sexualité de service. Quelle que soit leur place sur le continuum qui va du mariage à la prostitution, « *le surplus de travail des femmes est la condition même de l'accès des hommes à un surplus, de temps libre et d'autres ressources, y compris l'accès au service sexuel* ». C'est à la fois révéler « la grande arnaque » (titre de l'article de Tabet) que constitue l'expropriation par la domination masculine de la sexualité des femmes et nommer l'opresseur.

Un point sur lequel la plupart des textes achoppent et c'est bien là un des paradoxes de cet ouvrage intitulé *Les rapports sociaux de sexe* qui bute sur la lutte des sexes, alors même qu'un de ses projets consiste à réfléchir à ce que devrait être une politique féministe. Finalement, la question de la définition de « *l'ennemi principal* » apparaît toujours d'actualité, en particulier dans le débat qui s'instaure entre plusieurs textes à propos du

postmodernisme, de la place de la culture dans la définition des enjeux des rapports de sexe, et, en arrière-plan, de la validité des thèses marxistes pour l'époque contemporaine. Pour Catharine Mackinnon, loin d'être l'héritier du féminisme et du marxisme comme il le prétend, le postmodernisme féministe sert le libéralisme économique en déréalisant la réalité sociale des femmes. Au nom des « différences » au sein de la catégorie « femmes », son identité de groupe est remise en cause. Au nom de la pluralité des composantes des identités sociales, notamment du fait des rapports de classe, les régularités de l'oppression des femmes sont déniées. Nouvel idéalisme, selon Mackinnon, le postmodernisme fait du groupe des femmes une « pratique discursive constante » et de leur réalité un « récit ». Du coup, la réalité de l'oppression des femmes est indécidable... et le sujet collectif « femmes » s'évapore. « Parodie de la gauche culturelle » et tentative d'éloigner le marxisme de l'étude de la culture, répond Judith Butler. Le culturel n'est pas un dérivé secondaire de l'économique. Et la différence, les différences culturelles, sont la condition de l'identité : le discours de l'unité au sein du féminisme ne tendrait alors qu'à marginaliser certaines formes d'activisme politique, notamment celles qui, mettant en question la norme hétérosexuelle, montrent ses liens avec la reproduction – et donc l'économique – et confirment la place de la régulation sexuelle comme

mode de production du sujet. La définition de l'espace politique du féminisme qui se déduit de ces analyses critiques est la réponse à une « tentative d'endiguement de l'homosexualité dans le culturel ».

Au-delà de ces débats sur la définition des contours de l'oppression subie par les femmes et de la réaction féministe qu'elle suscite, c'est bien du projet politique du féminisme, en particulier de son apport à la démocratie, qu'il s'agit. Situer les luttes de sexe dans un projet politique plus global, qui vise à « institutionnaliser une justice démocratique dans tous les champs de la différence sociale », dit Nancy Fraser, conduit à réunir les points de vue, jusque-là opposés, de celles qui se préoccupent d'une meilleure répartition économique au nom de l'égalité et de celles qui, plus récemment, ont fait valoir la parité dans la reconnaissance sociale et politique des femmes. Cependant, dépasser, comme elle le souhaite, la politique identitaire de groupe pour aller vers moins « d'injustice de la reconnaissance », peut conduire, au nom des interactions entre les différentes dimensions constitutives de l'identité – sexe, classe, mais aussi ethnicité, sexualité, religion –, à admettre le foulard islamique, en tant qu'il est un symbole d'une identité de femme musulmane en transition et en contestation identitaire...

Du fait de la multitude des interactions, la construction identitaire est une hybridation permanente et, pour Chantal Mouffe, cet aspect

d'articulation est crucial au regard d'une véritable politique féministe, conçue comme un projet de « démocratie radicale et plurielle » et qui ne soit plus une forme de politique séparée. Un individu, homme ou femme, pouvant être dominant dans un rapport social et subordonné dans un autre, la citoyenneté doit se construire autour du « principe d'équivalence démocratique », une notion qui n'élimine pas pour autant la différence mais qui, au contraire, tolère diverses formes d'individualité.

In fine, la plus belle charge contre le concept de « rapports sociaux de sexe » et contre la démonstration scientifique de la « construction sociale des sexes » nous vient de Françoise Collin qui conteste la capacité de l'un et de l'autre à rendre compte de la forme hiérarchique de ces rapports et échouent à dénoncer l'invariabilité de leur dissymétrie et de la domination, au profit de l'étude des variations de leurs modalités. Ce qu'à l'opposé, selon elle, le mouvement féministe aurait d'emblée visé mais en choisissant la voie de la révolution permanente : « l'agir transformateur » du féminisme est une « déconstruction », une politique de déplacements qui grignote, entame les places convenues et, par cette « révolution des termites », réalise l'effraction des rapports sociaux de sexe. C'est un mode d'agir, une politique postmoderne ou post-métaphysique car elle se passe de modèle, que celui-ci soit désigné

comme Idée ou comme Nature. « *La déconstruction n'est la victoire [...] ni de la différence, ni de l'indifférence. Elle est un mouvement : le 'mouvement' des femmes, qui doit bien être aussi, bon gré mal gré, le mouvement des hommes* », lit-on sous la plume de Collin. Au-delà du jeu sur les mots, c'est à ce moment précis qu'on atteint les limites du débat sur les rapports sociaux de sexe : lorsqu'elle choisit de se situer avant tout entre courants ou entre types de pratiques féministes, par exemple lorsqu'elle oppose mouvement et recherche féministes, la rhétorique féministe perd sa cible de vue.

Anne-Marie Devreux
Sociologue – CSU-CNRS

Michèle Riot-Sarcey – *Histoire du féminisme*

(2002). La Découverte « Repères », 120 p.

Commençons par souligner l'utilité d'une histoire synthétique du féminisme, pour un large public peu au fait des travaux féministes. Depuis l'*Histoire du féminisme français* de Maité Albistur et Daniel Armogathe (1977, Des femmes), c'est toute une génération d'historiennes qui a émergé, chacune ayant travaillé sur une période et apporté son indispensable pierre. Après Geneviève Fraisse, *Muse de la raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes* (Alinéa, 1989), il y a eu Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'Égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République* (Des femmes, 1989),

moi-même, *Libération des femmes. Les années-mouvements* (Le Seuil, 1993), Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes, trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848* (Albin Michel, 1994), Christine Bard, *Les filles de Marianne : histoire des féminismes, 1914-1940* (Fayard, 1995), Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir, 1945-1970* (Fayard, 2000). Il y a eu d'innombrables articles dans différents recueils, les cinq volumes de *l'Histoire des femmes en Occident* de Michelle Perrot et Georges Duby (Plon, 1991-1992), ou *l'Encyclopédie politique et historique des femmes* sous la direction de Christine Fauré (PUF, 1997). Il restait à rassembler tous ces morceaux, à combler les vides de la chronologie, à dessiner le fil conducteur d'une histoire des mobilisations et des conquêtes féministes sur le long terme.

Le féminisme dans l'histoire de France

Michèle Riot-Sarcey suit « *pas à pas les femmes de ces deux derniers siècles qui [...] tentent de faire entendre le sens de l'universalité des droits en donnant un contenu à l'idée abstraite d'égalité, largement déclinée au masculin au cours de l'histoire* » (p. 6). Elle montre la mobilisation des femmes à chaque moment révolutionnaire, à chaque étape de l'apprentissage de la citoyenneté ; mais chaque fois mise à l'écart.

La période révolutionnaire, « *moment fondateur de l'idée de liberté* », ouvre « *l'horizon des*

possibles ». Les femmes manifestent en masse, forment des clubs. L'histoire retient les figures d'Etta Palms d'Aelders, Théroigne de Méricourt, Olympe de Gouges, de Claire Lacombe et de la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires. L'interdiction des clubs de femmes, le 30 octobre 1793, met fin brutalement à cette période. Michèle Riot-Sarcey éclaire bien, à travers le discours du citoyen Amar, l'exclusion des femmes de l'espace public, même si elle n'insiste pas suffisamment sur la façon dont celle-ci inaugure la mise à l'écart du peuple et la renonciation aux idéaux révolutionnaires⁵.

La période 1800-1848 est celle de l'« *impossible liberté* ». La hiérarchie familiale et la dépendance des femmes sont reconstruites, au nom de « la nature » et au moyen du Code civil. C'est pourtant l'époque où Charles Fourier fait dissonance, où « la question femme » est au centre de la doctrine saint-simoniennes ; où les « prolétaires saint-simoniennes » font dissidence et veulent se libérer elles-mêmes ; où Flora Tristan lie si étroitement le sort des femmes à celui du peuple que le mouvement ouvrier ne pourra l'oublier.

Lors du deuxième grand moment révolutionnaire, les « femmes de 1848 » (dont d'anciennes prolétaires saint-simoniennes) partagent les espoirs de février. Au nom de la Fraternité, elles veulent apporter

⁵ Voir l'échange entre Charlier et Amar, cité par Paule Marie Duhet (1971), *Les femmes et la Révolution, 1789-1794*, Julliard.

leur concours. Après l'indépendance matérielle par le droit au travail, il faut obtenir pour les femmes, « *abrogation, refonte de tous les articles du Code civil, attentatoires à la liberté personnelle* ». Les droits politiques seraient la « *clé de voûte à l'édifice de leur émancipation* ». Mais aucun des républicains ne veut entendre ces arguments, et nul ne met en question le sens de l'expression « *suffrage universel* ». D'ailleurs, le suffrage « *universel* » déçoit, élisant une majorité hostile à la République sociale. Au cours des journées de juin, elles choisissent sans hésiter « *le camp des ouvriers* » lorsque ceux-ci s'insurgent contre l'abandon du droit au travail. Certaines connaîtront l'exil et la déportation sous le Second Empire. Exclues de la République, elles seront aussi minorisées dans le socialisme qui se construit.

Les années 1860-1918 sont celles de la « *longue marche du féminisme* ». C'est le temps des associations et de la difficile conquête de quelques droits, des débats et des conflits avec le mouvement ouvrier, notamment à propos du droit au travail des femmes. Les femmes participent à la Commune de Paris, oubliant leur propre droit au profit de la cause commune. Sous la Troisième République, le féminisme se développe, dans sa diversité. Hubertine Auclert réussit à faire adopter le suffrage des femmes par le Congrès ouvrier socialiste de Marseille en 1879. La question de l'égalité des

sexes ne sera plus mentionnée, après le Congrès du Havre en 1880, note simplement Michèle Riot-Sarcey, qui ne s'attarde pas sur les conflits au sein du mouvement ouvrier, ou sur la compétition entre féminisme et socialisme concernant les ouvrières⁶. Pour l'auteure, si féminisme et socialisme semblent inconciliables, c'est que celui-ci sépare l'émancipation individuelle de l'émancipation collective, assimilant liberté individuelle et individualisme. Cependant, les droits civils sont lentement conquis ; l'éducation, le droit au travail font des progrès. Pour gagner des soutiens, le féminisme perd de son intransigeance. L'entre-deux-guerres voit « *le triomphe d'un féminisme féminin* », qui espère se faire entendre par la modération et la respectabilité, partageant l'idéologie nataliste dominante, et ne protestant pas quand est votée la « *loi scélérate* » du 23 juillet 1920, au grand dam des féministes néomalthusiennes et radicales : celles-ci rejoindront le jeune parti communiste, Madeleine Pelletier, Hélène Brion, Caroline Kaufman ; mais là aussi la lune de miel sera de courte durée. Après la première guerre mondiale, la plupart des Européennes – et des Américaines – obtiennent le droit de vote ; la

⁶ Voir notamment Charles Sowerwine (1978), *Les femmes et le socialisme, un siècle d'histoire*, FNSP ; Françoise Picq (1984), « *Le féminisme bourgeois : une théorie élaborée par les femmes socialistes avant la guerre de 14* », in Collectif, *Stratégies des femmes*, Tierce.

Chambre des députés adopte à une large majorité le suffrage féminin, mais le Sénat s'y oppose. Le Front populaire ne fera pas avancer cette cause, mais nommera trois femmes secrétaires d'État. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que l'égalité des droits sera reconnue. Les femmes sont désormais « *électriciennes et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* », mais au prix d'un enfermement dans le piège maternel et d'une quasi-disparition du féminisme autonome, face aux deux courants concurrents – catholique et communiste – qui dominent la période et se disputent les femmes.

La publication, en 1949, du *Deuxième sexe* annonce les changements des années 1960 et 1970, celles de « la libération des femmes », que Michèle Riot-Sarcey parcourt – non sans quelques raccourcis – avant d'en venir au mouvement paritaire qu'elle annonce comme « *sans doute l'avancée la plus spectaculaire* », ce qui semble marquer un tournant par rapport aux positions qu'elle défendait dans le débat sur la parité⁷. « *Les femmes ont obtenu les droits d'exister socialement et politiquement* », conclut-elle. « *Reste à conquérir le pouvoir de les exercer. Dans ce sens, le féminisme reste une utopie, c'est-à-dire une lutte pour l'égalité en devenir. En France comme dans tous les autres pays* » (p. 115).

⁷ Michèle Riot-Sarcey (1999), « Oui à l'égalité, non à la parité », in *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Hachette.

Une singularité française ?

Michèle Riot-Sarcey réfute les « *idées reçues* » qui prétendent à une « *singularité française* » (p. 73). Cette notion de « *singularité française* » a servi, on le sait, à délégitimer le féminisme français, et l'auteure a raison de souligner que les similitudes l'emportent sur les différences. On peut pourtant souligner les spécificités nationales⁸.

Le féminisme français se distingue d'abord par la référence philosophique dans laquelle il s'inscrit. Il revendique les droits des femmes au nom des Droits de l'homme et des idéaux de 1789. Cette particularité a été relevée par Sheila Rowbotham, dans *Féminisme et révolution*, qui la pense liée au maintien du catholicisme. C'est en dehors de la religion que le féminisme français s'est développé, s'efforçant de mettre « *la raison au service de la libération de la femme* »⁹.

En France, près d'un siècle sépare le suffrage « universel » masculin (1848) de celui des femmes (1944). C'est une singularité sur laquelle se sont penchés historien(ne)s et

⁸ Cf. les débats de colloques internationaux : Yolande Cohen, Françoise Thébaud (eds) (1998), *Féminismes et identités nationales*, Programme Rhône-Alpes de recherche en sciences humaines ; Ephésia (ed) (1995), *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte.

⁹ Sheila Rowbotham (1973), *Féminisme et révolution*, Petite bibliothèque Payot, p. 26 ; de même Judith Ezekiel (1991), « Gauchistes, théologues et majorettes : itinéraires féministes à Dayton, Ohio (USA) », GEF-Revue d'en face, *Crises de la société, féminisme et changement*, Tierce.

et politistes, mais qui ne peut se comprendre que replacée dans l'histoire si particulière que Michèle Riot Sarcey donne à voir derrière son *Histoire du féminisme*. L'histoire du féminisme français est singulière, tout simplement parce que l'histoire de France l'est aussi.

On retrouve les mêmes oppositions tout au long de l'histoire des féminismes européens, entre un féminisme français, né des Lumières et de la Révolution, et qui parle « égalité », « droits » ;

avant que le monde anglo-américain ne prenne la direction du mouvement international, mettant en avant la question du suffrage, en même temps que celle de la « réforme morale »¹⁰. Celles-ci aident aussi à comprendre ces particularités qu'on note dans les échanges internationaux à propos des mouvements féministes des années 1970¹¹.

Françoise Picq

Politiste

IRIS-université Paris 9-Dauphine

¹⁰ Karen Offen (2000), *European Feminisms, 1700-1950*, Stanford University Press.

¹¹ Gabriele Griffin, Rosi Braidotti (ed) (2002), *Thinking Differently. A Reader in European Women's Studies*, Zed Books, Part VII « The Rises and Falls of Women's Movements in Europe ».

